

Des négociations commerciales à haut risque en charcuterie-salaison

A dix jours de la fin des négociations commerciales sur les produits de marque fabricant, la FICT constate que les demandes des centrales d'achat ou de référencement des grandes enseignes nationales alimentaires ne feront que dégrader la situation économique de leurs fournisseurs et, par conséquent, celle des éleveurs.

Ces centrales continuent de réclamer des baisses qui ne prennent nullement en considération l'évolution réelle des prix des matières premières (pièces de découpe) et des coûts d'exploitation.

Ceci, sans compter le développement inflationniste des nouveaux instruments promotionnels hors convention annuelle signée avec les centrales d'achat.

Déjà en 2015, les prix de vente des distributeurs aux consommateurs n'ont baissé que de 0,2 % en libre-service et ont même augmenté de 0,5 % pour la vente en stand traditionnel (source Kantar Worldpanel) alors que leurs prix d'achat aux industriels avaient baissé de 2,6 % en charcuterie et de 0,6 % en salaison (source INSEE).

Tant que la guerre des prix entre enseignes se poursuivra, il sera illusoire de vouloir desserrer l'étranglement de l'industrie et de l'élevage avec les pertes d'emplois qui en résultent mécaniquement.

A l'heure où la grande distribution revendique la paternité d'un fonds de soutien aux éleveurs porcins, il ne faudrait pas que la demande de déflation des prix soit la véritable ressource de ce système, dans un contexte de refus des enseignes de toute valorisation complémentaire pour des viandes d'origine française en marques nationales ou marques de distributeur (MDD).

La solidité d'une filière vient de la juste rémunération de chacun des acteurs et non pas de l'accaparement de la valeur par un seul. Les industriels de la charcuterie travaillent à de nouvelles modalités de contractualisation avec leur amont à travers des expérimentations en cours.

Affaiblir les employeurs opérant en France est dramatique à court et moyen terme et c'est toute la filière qui en pâtira !

A propos de la FICT

Créée en 1924, la FICT (Fédération Française des industriels Charcutiers Traiteurs et Transformateurs de Viande) représente 295 établissements qui emploient 37 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires de 6,7 milliards d'euros pour une production de 1,2 millions de tonnes. Elle est la porte-parole des industries charcutières françaises.